

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : M. Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL, M. René BROUSSE

Etaient représentés (procuration) :

- M. Yannick DUPOUE donne pouvoir à M. Antoine LUCAS
- Mme Annick FORESTIER donne pouvoir à M. Daniel PEYNON
- Mme Isabelle GROUIEC donne pouvoir à M. Thierry TISSERAND
- Mme Agnès TARTRY-LAVEST donne pouvoir à Mme Sylvie EXBRAYAT
- Mme Catherine MORAND donne pouvoir à Mme Sylvie ROCHE
- Mme Michelle CIERGE donne pouvoir à Mme Déolinda DE FREITAS
- M. Gilles MARQUET donne pouvoir à Mme Elyane GRANET

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 25 / Représentés : 7      Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**objet : Finances - adhésions et cotisations de la CCEDA a divers organismes pour 2023**

## ADHESIONS ET COTISATIONS DE LA CCEDA A DIVERS ORGANISMES POUR 2023

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT l'adhésion de la CCEDA à divers organismes pour l'exercice de ses compétences ;
- CONSIDERANT les actions des organismes présentés ci-dessous qui permettent d'apporter à la CCEDA des informations règlementaires (notes, arrêtés, rapport d'analyse...), des réseaux de partenaires dans ses domaines de compétences, un soutien dans l'élaboration de projets ;

Madame la Présidente rappelle qu'afin d'exercer ses compétences, la CCEDA adhère à divers organismes ; explication de l'intérêt de ces participations en a été donnée lors des bureau et conseil communautaire précédents.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- d'adhérer ou de participer aux organismes suivants pour l'année 2023 pour les montants détaillés ci-après et d'inscrire ces montants de cotisation au budget primitif 2023 :

Ainsi, les montants d'adhésions / cotisations pour 2023 sont les suivants :

SERVICES	ORGANISMES	Montant max 2023
AFF GENE	ADCF	2200
AFF GENE	AMF PDD	1700
AFF GENE	PNRLF	6100
AFF GENE	AGSGV63	1400
AFF GENE	Pôle Métropole CFD Vichy Auvergne	10000
AFF GENE	ADIT (ingénierie)	3600
AFF GENE	ADIT dématérialisation	160
ECO	Initiative Thiers	10600
ECO	Mission Locale Cournon	4000
ECO	Mission Locale Thiers	20200
ECO	PALME	2000
ECO	SIEG	1500
ECO	Association Droit Initiative Eco ADIE	10000
ECO	ARADEL	250
ECO	MARQUE AUVERGNE	1000
MDA	Passeurs de Mots	2000
MDA	Assoc ludothèques de Fce	200
MDA	Assoc biblio de Fce	300
URBA	CAUE	2000
URBA	SCOT Livradois Forez	13800
URBA	CRAIG	2000
URBA	ADIL	2000

URBA	<b>ADHUME</b>	16800
URBA	<b>PNRLF GEMAPI gd cycle de l'eau</b>	33700
URBA	<b>Plate forme rénovation énergétique CD</b>	9700
Tourisme	<b>Maison du Tourisme</b>	74400
Tourisme	<b>Comité Départemental de randonnée pédestre</b>	2800
Tourisme	<b>Ciné parc</b>	25000
Tourisme	<b>Club de la presse</b>	100

- d'inscrire les montants correspondant à ces adhésions au budget principal 2023.
- Les représentants à ces organismes / associations restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 11 avril 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente